

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3409

présenté par

M. Gumbs, M. Balanant, Mme Brocard, Mme Desjonquères, Mme Jacquier-Laforge, M. Latombe, M. Mandon, M. Laqhila, Mme Ferrari, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Lecamp, M. Mattei, Mme Babault, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cosson, M. Croizier, M. Cubertafon, Mme Darrieussecq, M. Daubié, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Isaac-Sibille, Mme Josso, Mme Lasserre, M. Leclercq, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Martineau, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Zgainski

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	100 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	100 000
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	50 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	100 000
TOTAUX	50 000	100 000
SOLDE	-50 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'abonder les moyens consacrés à l'expérimentation du programme de formation « Cadre d'Avenir » pour Saint-Martin. Ce programme a pour vocation, de former, dans le cadre d'une mobilité, de futurs cadres intermédiaires et supérieurs dont Saint-Martin aura besoin pour son assurer leur développement.

Si le taux de chômage annuel moyen des jeunes n'est pas publié à Saint-Martin, celui de la population globale atteint 32,9% en 2019 (dernières données disponibles).

D'autre part, ce programme s'explique par d'importantes chutes démographiques dans ce territoire : Saint-Martin connaît ainsi une baisse de 2,1 % en 2021 par rapport à l'année précédente. Enfin, il y a de nombreux départs de jeunes pour se former vers l'hexagone : aux Antilles, entre 2011 et 2021, 44 % des jeunes de 21 à 29 ans ont quitté leur région de naissance.

Le programme Cadres d'avenir a été lancé à Saint-Martin en 2023, mais il est nécessaire d'augmenter les moyens pour accroître la taille de cette première cohorte. Ainsi, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 100 000 € des AE et 50 000 € des CP de l'action 02 du programme 138 « Emploi outre-mer » de la mission « outre-mer »
- Une diminution de 100 000 € des AE et 100 000 € des CP de l'action 01 du programme 123 « Conditions de vie outre-mer ».